

## ASSEMBLEE GENERALE DU COMITE IDF NORD

SAMEDI 2 JUIN 2018 – 14H30 FONTENAY EN PARISIS

### ELECTION DU NOUVEAU BUREAU

Afin qu'un maximum de licenciés puisse voter, les modalités de votes sont définies comme suit :

- Chaque club reçoit :
  - ✓ La liste des licenciés à jour de leur licence, s'il s'avérait qu'un licencié était manquant dans la liste, il peut être rajouté manuellement sur la liste.
  - ✓ Le ou les bulletins de vote et deux enveloppes par licencié,

Pour voter :

- Chaque licencié, ayant plus de 16 ans au jour du vote, mettra un bulletin de son choix (si plusieurs listes) dans une première enveloppe vierge de toute inscription ou aucun bulletin s'il souhaite s'abstenir ; cette première enveloppe sera mise dans une seconde enveloppe qui devra être cachetée.
- Sur la deuxième enveloppe, le licencié indiquera son nom et prénom, son numéro de club et apposera sa signature.
- Il ne peut y avoir qu'un bulletin dans la première enveloppe sinon le vote sera considéré comme nul.
- Le licencié émargera la liste confirmant ainsi qu'il a bien voté.

*Un licencié peut détenir au maximum 5 pouvoirs.*

Election :

- Le jour des élections, le président ou responsable du club ou son représentant apportera les enveloppes avec la liste émargée.
- Les deuxièmes enveloppes seront ouvertes pour émargement des listes, les premières enveloppes seront mises dans l'urne,
- Les licenciés qui le souhaitent peuvent voter sur place en apportant leurs enveloppes cachées
- L'urne sera dépouillée après ouverture de toutes les enveloppes.
- Le vote sera adopté à la majorité des suffrages exprimés (les votes blancs et nuls ne seront pas comptabilisés)
- En cas de liste unique, celle-ci devra avoir recueilli au moins 25% des suffrages des électeurs inscrits.

Pour rappel : le vote aura lieu le jour de l'Assemblée Générale, le samedi 2 juin 2018 à 14h30 à Fontenay en Parisis.